



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### I - Démarches entreprises depuis le mois de juin :

Le Père Bentz fait le point des démarches entreprises pour la création de l'association :

- a) déclaration en sous-préfecture de Pontoise,
- b) demande d'une création d'association de fidèles auprès de l'évêché,
- c) ouverture d'un compte bancaire à la Société Générale,
- d) inscription au répertoire des entreprises (Sirène),
- e) demandes adressées par les parents aux proviseurs pour la reconnaissance de l'aumônerie pour les lycées de Cergy (début septembre),
- f) décision de ne pas demander l'agrément Jeunesse et Sports pour l'instant,
- g) contacts avec l'antenne de quartier de Cergy le Haut pour subventionner les activités de jeunesse et d'éducation populaire.

### II - Approbation du règlement intérieur :

Le montant de la cotisation est fixé à 30€. Le tarif réduit à 20€. La réduction s'applique lorsqu'il y a plusieurs enfants inscrits à l'aumônerie et/ou au catéchisme, et lorsque la famille connaît des difficultés financières.

L'appel à candidature pour la prochaine assemblée générale se fera par cooptation. Les membres actuels du CA proposent des noms à Rania Dupas et au père Bentz qui prendront contact avec ces personnes pour voir si elles sont partantes.

Est validée la disposition du règlement intérieur qui prévoit que la composition du C.A. doit tendre à être la suivante : 4 parents, 4 jeunes de plus de 16 ans et 2 animateurs. Rappel : l'aumônier et le responsable d'aumônerie étant membres de droit, cela fait 4 représentants de l'équipe d'animation.

Le vote par procuration est prévu par les statuts : il doit être proposé avec la convocation à l'assemblée générale.

### III - Assemblée Générale 2005 :

Décision est prise de convoquer l'assemblée générale le 10 décembre à la fin de la veillée d'aumônerie. Le vote sera limité à cette soirée. On utilisera les enveloppes de cotisations comme carte de vote.

Comme prévu par l'AG constituante du 15 juin 2005, tous les mandats du CA prendront fin le samedi 10 décembre prochain. Sont candidats pour se représenter : Mme Rania DUPAS, Mme

Ghislaine MARIE-JEANNE, Mme Chantal VADIMON. Les membres de droit demeurent.

Sera soumis au vote :

- a) le compte de résultat de l'année dernière qui pourrait être présenté par Bernard Despres, comptable de la paroisse de Cergy,
- b) le budget de l'association sera établi à partir du compte de résultat d'une année de Frat de Lourdes,
- c) le projet d'aumônerie pour l'année civile 2006,
- d) le nombre de membre du C.A. : valider le passage de 10 à 12 membres,
- e) la liste des candidats du nouveau conseil d'administration.

Père Stéphane Bentz  
p/o Membre de droit

Mme Ghislaine MARIE-JEANNE  
Secrétaire

Mme Rania DUPAS  
Présidente